

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. MAGLICA - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BEKHTAOUI - M. BAZIN - M. BRIOT**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Logement à loyer modéré - 9, rue du Petit Bernard - Cession d'une propriété à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a engagé une démarche globale afin de rationaliser son patrimoine. Cet objectif d'optimisation vise à ne conserver la propriété que des seuls biens immobiliers et fonciers nécessaires au bon fonctionnement des services offerts à la population et aux besoins des activités de la Ville, dans le cadre de ses missions et de ses compétences.

Aussi, les biens ne répondant pas à ces critères sont-ils susceptibles de faire l'objet de cessions.

La Ville est propriétaire d'un immeuble sis 9, rue du Petit Bernard, acquis en 1997 dans le cadre du projet de réalisation d'une coulée verte le long de l'Ouche, aujourd'hui abandonné.

Il est proposé de procéder à la cession de cette propriété, cadastrée section CZ n°288, d'une superficie de 1 348 m², au profit de l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon, moyennant le prix de 134 800 €, conforme à l'évaluation de la direction des services fiscaux. Il est précisé que les locaux, actuellement occupés, seront libérés dans un délai maximum d'un an, à l'issue duquel l'OPAC réalisera un immeuble collectif d'environ huit logements.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider la cession par la Ville, à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon, représenté par M. Jean-Claude Girard, Directeur Général, 2 bis, rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 Dijon cedex, de la parcelle cadastrée section CZ n° 2 88 d'une superficie de 1 348 m², sise 9, rue du Petit Bernard, moyennant la somme de 134 800 € ;

2° dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Mme le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT